

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 juin 2018 à 19h30

Le Conseil municipal dûment convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Étaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, MM : CHATAGNON Pascal, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, SUTRE Sébastien, WILMART Eric

Abtents : LIAUD Sandra, MUNIER Maurice, THERMIDOR Frédéric

Excusés : COURPON Céline, D'ESPAGNAC Nicolas,

Secrétaire : SUTRE Sébastien

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

1- Autorisation signature devis de VEOLIA pour contrôle annuel des bornes incendies

Monsieur le Maire expose que jusqu'à présent le contrôle annuel des bornes incendies était assuré par le SDIS de la Charente.

Désormais il appartient aux communes d'effectuer ce contrôle.

Monsieur le Maire détaille le devis proposé par VEOLIA pour effectuer la prestation pour l'ensemble des bornes incendies de la commune qui comprend :

- la vérification de l'état de l'hydrant
- la vérification de mise en eau et étanchéité
- la vérification du niveau de performance (débit, pression) non compris le remplacement des pièces (un devis pourra être établi à la demande)
- forfait pour 15 poteaux : 62 € par poteau soit un montant TTC annuel de 1 116.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de VEOLIA pour le contrôle annuel des bornes incendies qui s'élève à 1 116.00 € TTC.

2- Autorisation de signature de devis de SEGILOG pour la connection au serveur BL-Connect Données Sociales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source il incombera à la commune de déclarer mensuellement les montants individuels dus par les agents et les élus sur la plateforme Net-Entreprise. SEGILOG propose un service de connexion et de déclaration directe entre le logiciel paies et la plateforme Net-Entreprise pour un montant annuel de 39.00 € HT
Le coût de l'installation du connecteur s'élève à 99.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de SEGILOG pour un montant de 138.00 € HT € (installation 99.00 € HT et forfait annuel de 39.00 € HT) pour l'installation et l'utilisation du connecteur BL.Connect Données Sociales

3- Créances éteintes

Monsieur le Maire expose que Monsieur Daney Jean-Yves, Trésorier, nous a informé du jugement de clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif le 07/08/2016 de la

Société CREA'COIFF.

Il nous a fait parvenir l'état des sommes à imputer en créances éteintes pour les loyers et les factures d'assainissement de la Société CREA'COIFF.

Cet état s'élève à 3 027.41 €.

Monsieur le Maire propose d'imputer cette somme sur le compte 6542 (créances éteintes).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte d'imputer la somme de 3 027.41 € sur le compte 6542 Créances éteintes.

4- DM N°1 - Augmentation des crédits "Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales"

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu récemment le montant réel du FPIC par les services de la préfecture. Par rapport à 2017, il est en très forte augmentation et les crédits prévus au budget primitif 2018 au compte 739223 "Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales" sont insuffisants.

Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

D : 739223 : + 731 €

D : 022 : - 731 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à prendre la Décision Modificative ci-dessus.

5- Avancement de grade adjoint administratif

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adopter les délibérations nécessaires à l'avancement de Madame CALMELS au grade d'Adjoint Administratif Principal de deuxième classe

6- Lotissement Le Renclos - Prix du mètre carré vendu

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, l'ensemble des dépenses inhérentes aux lots de notre lotissement communal "Le Renclos"

Voir tableau ci-dessous :

TURE DE LA DEPENSE	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT AU M2 HT
MAITRE D ŒUVRE	ABAQUE	14 000,00 €	16 800,00 €	1,54 €
ABC TOPO	BORNAGE	3 681,00 €	4 417,20 €	0,40 €
COMPTEUR GENERAL	VEOLIA	2 072,81 €	2 487,37 €	0,23 €
ENAGEMENT GENERAUX	BERNARD LEHELLE	217 760,00 €	261 312,00 €	23,90 €
ESPACES VERTS	ALLURE D EXTERIEUR	15 159,00 €	18 190,80 €	1,66 €
INTERETS D EMPRUNT				0 €
Alimentation élec	SDEG	10 750,00 €	12 900,00 €	1,18 €
Communication électroniques	SDEG	8 520,00 €	10 224,00 €	0,94 €
Mission SPS	APMS16	1 034,68 €	1 241,61 €	0,11 €
PEL OFFRE TRAVAUX	SAPESO	430,79 €	516,95 €	0,05 €
		273 408,28 €	328 089,93 €	30,00 €

Après étude de ces différentes dépenses avec Monsieur le Trésorier de Jarnac, il apparaît que le prix de 30 € HT du mètre carré serait pertinent pour équilibrer notre budget Lotissement

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le prix de 30 € HT du mètre carré pour la vente des neuf lots de notre Lotissement communal "Le Renclos"

7- Autorisation de signature du devis d'Arts et Styles - Changement des huisseries ancienne école

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune s'est engagée dans la rénovation de l'ancienne école afin d'y créer 2 logements locatifs

La commission bâtiments s'est réunie afin d'étudier et de comparer tous les devis reçus concernant le changement de 18 huisseries (3 portes et 15 fenêtres)

Il en ressort que le devis de l'EURL Arts et Styles est le mieux-disant et s'élève à 33 649.38 € TTC

Monsieur le Maire expose que le paiement de cette facture s'effectuera de la manière suivante :

un acompte de 40% réglé à la signature du devis (lettre de commande) et le solde à la fin du chantier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le devis N°00500 de l'EURL Arts et Styles pour un montant de 33 649.38 € TTC pour le changement des huisseries de l'ancienne école.

8 - Questions diverses

- Monsieur CHATAGNON Pascal informe le conseil municipal que le dossier d'autorisation de travaux concernant la mise aux normes des ERP et IOP a été déposé auprès de la DDT (2ème et dernière tranche de l'ADAP)
- Monsieur le Maire a convié Madame la Sous-préfète ainsi que le Colonel Geoffroy Laurent, le Capitaine ABDELHADI, le Lieutenant GAUDILLIER Christophe ainsi que les 3 référents de la commune, Madame Jennifer GAUTIER, Monsieur POITOU Michel et Monsieur SUTRE Sébastien à l'officialisation de la convention participation citoyenne le mercredi 27 juin 2018 à 10 heures à la mairie.
- Nous sommes en attente du montant de la DETR demandée auprès de la sous-préfecture pour l'aménagement sécurité de la Route de Jarnac et de la Route du Goulet (réponse fin juin)
- Nous avons reçu les remerciements de l'association 'Entre nous à Foussignac » pour l'attribution de leur subvention annuelle ainsi que de la MFR de Triac-Lautrait pour le prêt de tables à l'occasion de leur Foire de Printemps
- Le Tour Poitou Charentes passera par Foussignac le 22 Août aux alentours de 13 heures

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50.

